



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 7 mars 2019  
-----

**Présents :** Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

*Membres :* Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Charles-Ange GINESY

**RAPPORT N° 19-B8 - RESSOURCES HUMAINES- GESTION DES EFFECTIFS**

Je vous propose, dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement, d'adopter la mesure suivante :

- création de cinq emplois de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels par suppression de cinq emplois d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels afin de permettre, d'une part, la nomination de quatre agents ayant réussi le concours interne de lieutenant de 2ème classe session 2018 et, d'autre part, la nomination d'un agent au choix.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2019.

Le comité technique, consulté le 7 mars 2019, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la création de cinq emplois de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels par suppression de cinq emplois d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels afin de permettre d'une part, la nomination de quatre agents ayant réussi le concours interne de lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe session 2018 et d'autre part, la nomination d'un agent au choix.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*